

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022 A 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire : Monsieur Jean-Pierre BOUTTER

Présents : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Antony BOISSON, Jacques CACHOT, Juliette CANQUE, Richard CANQUE, Isabelle HOUTART, Alain LABET, Guy MULLOT

Absents et excusés : Christophe BUGUET, Emilie FERRAND (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUTTER)

Secrétaire de séance : Isabelle HOUTART

Quorum : obtenu

PARTIE I : INTERVENTION ONF

Présence de deux représentants de l'ONF : Monsieur Michel MULLER, Chef de projet aménagement et Monsieur Willy SCHOEPPS en charge de la forêt de ROTALIER.

Ils présentent les premières orientations des travaux d'aménagement de la forêt communale afin d'établir un projet en accord avec les choix de la mairie. Une fois le projet établi, il sera soumis au vote du Conseil Municipal.

Leur présentation s'appuie sur 4 cartes de la forêt communale :

- La carte des stations forestières :
 - 43% de la surface est de faible fertilité, facile d'accès mais pas rentable,
 - 44% de fertilité moyenne, facile d'accès et potentiellement rentable,
 - 13% de fertilité forte, mais en large majorité difficile (voire dangereuse) d'accès.
- Les deux cartes de peuplements :
 - Celle des structures ... qui intègre la taille des bois. Petits bois <25 cm, bois moyens 30/45 cm, ce sont les dominants, gros bois 45/60, très gros bois supérieurs à 60 cm (il n'en existe que très peu).
 - Celle qui associe structure + essence ...
 - sapinières. Les sapins ont été plantés dans les régions de fertilité moyenne et bonne. Pour les sapins, la capacité du sol à retenir l'eau est primordiale. Historiquement, le sapin avait le meilleur rapport économique et a donc été planté de plus en plus bas. Actuellement, avec le changement climatique, la zone de plantation des sapins est devenue limite et le phénomène de dépérissement commence à poindre.
 - Peuplement de feuillus : les feuillus sont issus de Taillis Sous Futaies (TSF), vieilliss, faiblement récoltables. De moins en moins de travaux y ont eu lieu car la main d'œuvre est de plus en plus onéreuse. Insuffisance de jeunes pousses. Dans les années 60, il y eut des coupes à blanc puis plantations. Inconvénients : mise en lumière brutale de toute la surface.
- La carte des parties peu productives ou à forte pente ...
 - Pente forte. Conséquences : exploitation très dangereuse, coût très onéreux (exploitation pas rentable), coût de renouvellement immense.

- Les îlots de sénescence. Zones sanctuarisées dans lesquelles on ne travaille plus depuis fort longtemps. Mais certaines sont à proximité d'un chemin forestier donc à surveiller pour éviter les dangers.
- Les bas de parcelles où l'exploitation est réalisable en travaux irréguliers.

Les questions à trancher par le Conseil Municipal :

- Concernant les sapinières : choisir entre 3 axes :
 - Gestion interventionniste : récolter dès à présent pour éviter le risque accru de dépérissement. Avantage : être assuré de la récolte. Inconvénient : les diamètres des arbres sont encore faibles donc peu rentables. Dans cette option, s'il existe des feuillus au milieu des sapins, ils sont conservés.
 - Gestion attentiste : Pas d'anticipation interventionniste mais ajustement si le dépérissement s'accroît. C'est la recommandation de l'ONF.
 - Gestion par trouées. Afin d'hétérogénéiser le peuplement, on commence à récolter par petites trouées. ... inconvénient : risque de fragilisation de l'ensemble, avantage : on rend la structure à long terme plus résiliente.
- Concernant les peuplements feuillus. 2 choix possibles.
 - Taillis Sous Forêt : Récolte des plus gros arbres et éclaircies dans le reste en retirant une partie du taillis ... résultat moins homogène. Il faut gérer correctement la lumière ... A noter, dans cette solution, il y aura de moins en moins de gros bois.
 - Traitement irrégulier : 2 niveaux possibles d'intervention :
 - Station forestière peu fertile ... la seule manière de travailler est de gérer la lumière. On accepte alors d'avoir moins de réserve de bois et on joue avec la taille des trouées
 - Station forestière plus fertile. Au-delà de la lumière on réalise quelques travaux. Nécessité alors d'investir. Dans cette hypothèse, on ne s'occupe que d'une partie de la forêt.
- Concernant les zones peu productives ou à forte pente. Diverses options :
 - travailler uniquement sur les abords de chemin et les lieux nécessitant une sécurité immédiate.
 - sélectionner des zones sur lesquelles on agit.
 - se donner la possibilité d'aller ramasser le bois tombé dans les îlots de sénescence.

Informations complémentaires :

- ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique et Faunistique) : La Combe de Rotalier est ainsi classée en raison de la présence d'une fougère protégée.
- Arbres tombés. le bois mort favorise la régénérescence de la biodiversité puisque de nombreuses espèces s'y abritent... c'est le vaccin de la forêt !
- des plantations sont en cours sur des terrains les plus fertiles. Aux feuillus existants, on ajoute des douglas et mélèzes pour favoriser la mixité entre feuillus et résineux.

PARTIE II – CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le SMEA : **accepté à l'unanimité.**

I - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 Mars 2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 Mars 2022.

II - Choix de publication des actes communaux :

A compter du 1^{er} juillet 2022, les comptes-rendus des conseils municipaux sont supprimés et remplacés par des procès-verbaux. Le support de publication des actes communaux reste inchangé : publication par voie électronique et/ou support papier.

L'intégralité des documents est toujours consultable en mairie.

III – Vérification des 9 poteaux incendies :

Les 9 poteaux incendies ont été vérifiés par la Société ED-TECH le 29 avril 2022. Les résultats sont conformes, excepté le poteau incendie n°1 où le débit est plus faible car branché sur le petit réservoir. Le Syndicat des eaux va effectuer des travaux permettant de résoudre ce problème.

Un nouveau contrôle des poteaux à incendie est à prévoir dans deux ans.

Afin de suivre les préconisations du SDIS, la Commune prévoit de repeindre les poteaux et de remettre des stickers de numérotation.

IV – Eglise et Cimetière de Sainte-Agnès :

Les communes de Sainte-Agnès, Rotalier et Vercia (Val Sonnette) sont propriétaires de l'église et du cimetière de Sainte-Agnès chacune pour un tiers. Historiquement, depuis au moins 120 ans, les 3 communes supportent par tiers les dépenses et les recettes. La Maire de Val-Sonnette (qui intègre Vercia) souhaite son retrait du groupement des trois communes.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce retrait et demande au Maire d'organiser d'autres réunions de travail avec les communes de Sainte-Agnès et Vercia (Val-Sonnette) afin de trouver une issue favorable à tous.

V - Demande de subventions pour un voyage scolaire à Bruxelles :

Un enfant de Rotalier est concerné. Le Maire propose d'accorder 100 euros. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

VI – Ajout à l'ordre du jour : modification des statuts du SMEA :

Auparavant, le SMEA gérait l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. A ce jour, l'assainissement non collectif est pris en charge par la Communauté de Communes Porte du Jura.

Le SMEA souhaite mettre à jour ses statuts et demande le retrait de la compétence assainissement non collectif pour la transférer à la Communauté de Communes Porte du Jura.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts incluant le retrait de la compétence assainissement non collectif du SMEA de Beaufort.

VII - Informations et questions diverses

- Travaux voiries 2022 :

Finalement ne seront réalisés en 2022 que le reste à réaliser de 2021 : VC7, Rue de la Mairie et Route d'Orbagna auxquels s'ajoute la Rue de la Tour. Les autres travaux initialement prévus en 2022 ont été finalement refusés par la Communauté de Communes Porte du Jura. Les travaux de la route d'Orbagna VC 5, supportés financièrement par la Communauté de Communes ont été imputés à tort comme étant faits en totalité sur la commune de Rotalier alors qu'ils concernent deux autres communes. Un premier courrier, resté sans réponse, a été envoyé par la Commune à la CCPJ afin de régulariser cette situation. Un courrier de rappel sera adressé à la CCPJ.

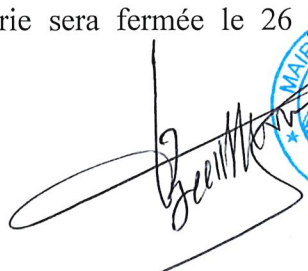

- Parking de la mairie.

Un arrêté municipal a été pris le 20 mai 2022 pour règlementer le stationnement du parking. Un panneau sera installé.

- Lignes téléphoniques :

Le Maire a demandé à Orange d'intervenir afin de retendre la ligne téléphonique entre Varilles et Montceau ainsi que de déplacer un poteau permettant à la ligne de ne plus traverser deux fois le chemin. Ces travaux devront être réalisés avant l'installation de la fibre.

- Travaux de la Channée :
 - Le chemin a été refait, même si quelques trous restent à reboucher
 - Le Maire rappelle aux viticulteurs de faire attention lors de l'utilisation de leurs engins afin de respecter ces travaux.
- Aménagements divers : Pose du banc en charrière et réparation d'un panneau d'affichage.
- Remerciement du PEP 39 pour l'attribution d'une subvention de 30 euros.
- Achat groupé d'électricité : Face à la hausse très significative de l'énergie, la commune renouvelle son contrat avec le SIDEC afin de bénéficier de tarifs moins élevés.
- Recensement à Rotalier : le recensement de la population est prévu du 18 janvier 2023 au 18 février 2023.
- Fermeture estivale : la mairie sera fermée le 26 juillet ainsi que du 16 août au 02 septembre inclus.

  Le Maire,
Jean-Pierre BOUTER